Délibération n°2024/08

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et des collaborateurs occasionnels du Ministère de la culture ;
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;
Vu les statuts de l'établissement, en vigueur.

Objet : Mise à jour politique missions
Le Conseil d'Administration approuve la politique missions de l'UTT et son annexe financière comme jointes à la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 16
Pouvoirs : 6

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 20 juin 2024

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/06/2024
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/06/2024

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr